

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 35 du 30 juillet 2013



Surveillance des adventices

Que vous soyez technicien ou agriculteur, votre avis nous intéresse !

Merci de bien vouloir passer quelques minutes pour répondre au questionnaire en ligne. Vous contribuerez ainsi à la décision de diffuser ou non de l'information sur les adventices dans les Bulletin de Santé du Végétal.

<https://docs.google.com/forms/d/16uacwPWGeAdDMVrv2fa9o5zalMpEcj1jp4SoYHRRxA/viewform>

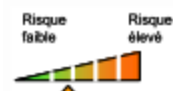


Au 30 juillet, le réseau d'observation est constitué de 20 parcelles : 3 situées en Côte d'Or, 3 dans la Nièvre, 10 en Saône-et-Loire et 4 dans l'Yonne.

Stade et état du maïs

Les maïs les plus avancés atteignent le stade floraison femelle (37 % des parcelles du réseau) alors que les derniers semis de juin sont encore au stade 9 feuilles. Les peuplements sont toujours très irréguliers dans les secteurs hydromorphes.

Pucerons : toujours pas de risques



Au delà du stade 10 feuilles du maïs, seul le puceron *Rhopalosiphum* peut être nuisible. Il n'est pas observé sur le réseau. Le risque reste inexistant d'autant que la présence d'auxiliaires est presque partout signalée depuis plusieurs semaines (Syrphe, Chrysope et Coccinelles)

L'observation de cet insecte doit se poursuivre pendant la floraison :

- si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution
- si développement de la population et si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies.

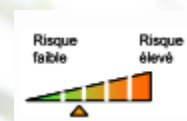
Pyrale

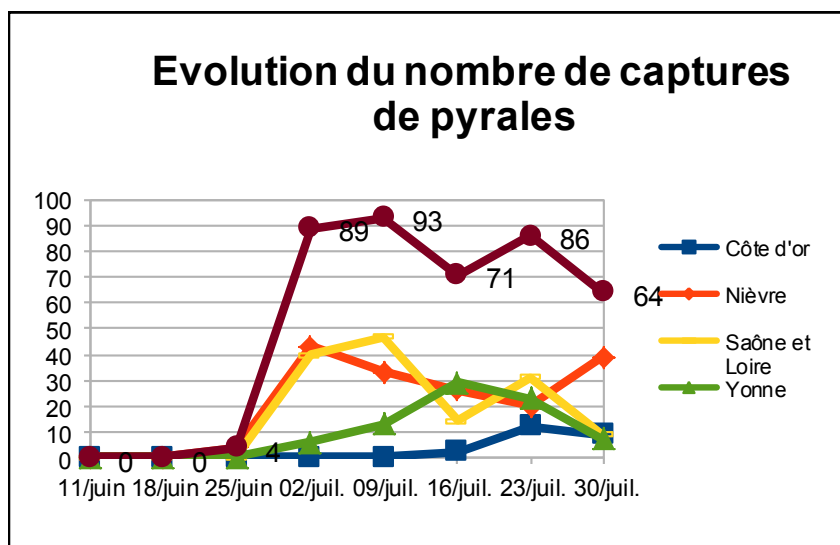
Vol des adultes

Sur les 19 pièges mis en place et relevés dans la région, 13 pièges ont capturé des pyrales dans toute la Bourgogne.

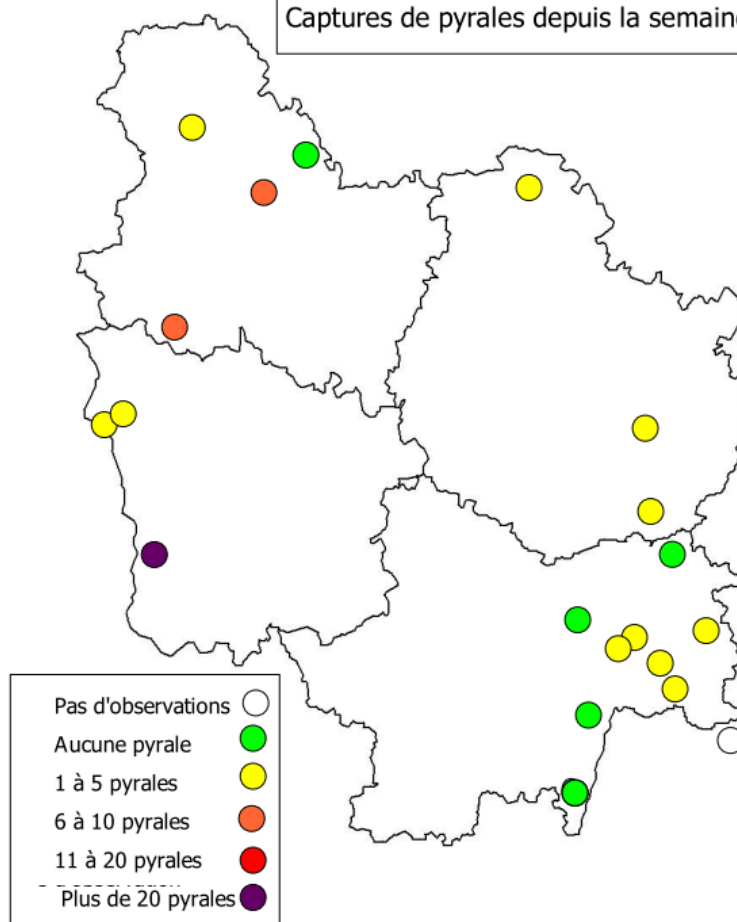
Le piégeage est en nette diminution partout dans la région, sauf sur le piège de Chevenon (58) où l'on piège 35 papillons pour un piégeage total en Bourgogne de 64 individus cette semaine.

Le pic de vol vient donc d'être atteint pour les secteurs les plus tardifs de la région. Les traitements insecticides nécessaires ont du être réalisés.





Captures de pyrales depuis la semaine dernière



**Ce message est la dernière analyse de risque de cette saison pour la culture du maïs.
La parution du Bulletin de Santé du Végétal - Grandes cultures - reprendra début septembre avec le suivi du colza.**



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - SEPAC - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN - SARL LEGUY - AMDIS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »